

CARTE D'IDENTITÉ DE BELGE

Le coût de la carte d'identité est de :

- 20€ pour la première délivrance
- 22€ pour le premier duplicata
- 25€ pour les suivants

Une convocation vous est automatiquement adressée par l'Administration communale en temps voulu. Il vous appartient d'en vérifier toutes les données et de vous présenter personnellement au Service Population, dans le délai imparti sur le document, muni d'une photo récente sur fond blanc.

En cas de perte, vol ou destruction de la carte d'identité, vous vous présentez spontanément à l'administration communale qui vous établira un document tenant lieu de carte d'identité. Après 7 jours et sans nouvelle de votre part, votre carte est automatiquement annulée : les formalités à accomplir seront alors identiques à celles de la première délivrance. Toute procédure commencée ne peut être interrompue.

Dans ce cas, si vous devez néanmoins partir à l'étranger et vous n'êtes pas en possession d'un passeport valable, une carte d'identité provisoire peut être obtenue le jour même en vous présentant personnellement sur rendez-vous au Gouvernement provincial à Mons, muni du formulaire adéquat délivré par le Service Population. Cependant, cette carte n'est pas valable dans tous les pays.

Il existe aussi des procédures d'urgence

- Procédure d'urgence J+2 : 94€
- Procédure d'extrême urgence J+1 : 140€
- Procédure d'extrême urgence livraison centralisée à Bruxelles J+1 : 90€